



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Délégation à l'Education et à la Formation

Prix du Projet scientifique au Lycée général de l'Académie des sciences 2023

Intitulé

Les trois Prix du Projet scientifique au Lycée général décernés par l'Académie des sciences ont pour objectif de mettre chaque année en lumière des établissements où un travail collectif dans la mise en place *d'un projet pluridisciplinaire scientifique* (BO du 22 janvier 2019 et du 25 juillet 2019) a conduit à des réalisations exemplaires pouvant inspirer d'autres établissements.

Les trois Prix du Projet scientifique au Lycée général concerneront les réalisations des établissements en classes de Première et de Terminale.

Trois Prix au maximum, chacun de 2000 €, seront décernés lors d'une séance publique se tenant fin septembre ou début octobre dans les locaux de l'Institut de France au cours de l'année scolaire suivante.

Les critères d'attribution sont les suivants.

1. Le prix est décerné à un établissement d'enseignement général pour un travail collectif ayant impliqué de nombreux acteurs : par exemple, le chef d'établissement et son équipe de direction, le groupe de professeurs scientifiques ayant assuré cet enseignement, des professeurs d'autres disciplines y ayant éventuellement collaboré (histoire-géographie, philosophie, SES, professeurs documentalistes), et d'autres éventuels partenaires extérieurs.
2. La répartition des élèves dans les classes où cet enseignement a été dispensé a favorisé le brassage, autour des sciences, d'élèves de spécialités et sensibilités différentes.
3. La répartition des heures de cours entre professeurs a reposé sur une prise en charge collective qui dépasse les frontières disciplinaires.
4. Une attention toute particulière a été portée à la qualité des projets expérimentaux et numériques.
5. Les dimensions historiques, épistémologiques et sociétales, incluant le rôle et la place des femmes en sciences, seront particulièrement prises en compte ainsi que leur mise en œuvre dans les classes.

Le dossier de participation au Prix sera transmis par le chef d'Établissement à l'Académie des sciences. Son format est laissé libre pourvu qu'il soit composé d'un texte synthétique de présentation de 4-5 pages et éventuellement de documents annexes tels que photos, vidéos ou autres. Son contenu devra éclairer le jury sur la façon dont l'ensemble des points précédents a été pris en compte. Seules les candidatures pour les lycées n'ayant pas déjà obtenu ce Prix seront recevables.

Une lettre d'intention doit parvenir à l'Académie des sciences **au plus tard le 6 avril 2023**. L'inscription donne la possibilité de prendre contact avec l'Académie des Sciences. Ces échanges pourront déboucher sur une éventuelle rencontre avec une Académicienne ou un Académicien.

Un dossier numérique décrivant le projet et sa réalisation est attendu au plus tard le 5 juin 2023, à l'adresse suivante : sophie.lageat@academie-sciences.fr

Composition du jury

- Un Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ou son représentant.
- Le Délégué à l'éducation et à la formation ou son représentant.
- Un membre pour chacune des huit sections et de l'intersection de l'Académie, de préférence faisant partie du Comité d'enseignement des sciences.
- D'une à trois personnalités extérieures à l'Académie des sciences choisies parmi les Associations de professeurs et les Inspecteurs Généraux.
- Une personnalité qualifiée choisie parmi les CAST (correspondant académique pour les sciences et technologies au sein d'un rectorat).